Sommaire du statut de l'espèce du COSEPAC

sur le

Bleu insulaire

Plebejus saepiolus insulanus

au Canada

EN VOIE DE DISPARITION
2012

COSEPAC
Comité sur la situation
des espèces en péril
au Canada

COSEWIC
Committee on the Status
of Endangered Wildlife
in Canada

Les sommaires du statut de l'espèce du COSEPAC sont des documents de travail servant à déterminer le statut des espèces sauvages au Canada que l'on croit en péril. On peut citer le présent document de la façon suivante :

COSEPAC. 2012. Sommaire du statut de l'espèce du COSEPAC sur le bleu insulaire (*Plebejus saepiolus insulanus*) au Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. xi p. (www.registrelep-sararegistry.gc.ca/default_f.cfm).

Note de production :
Le COSEPAC aimerait remercier Ross A. Layberry et James Miskelly pour la rédaction du sommaire du statut de l'espèce sur le bleu insulaire (*Plebejus saepiolus insulanus*) au Canada dans le cadre d'un contrat conclu avec Environnement Canada. La supervision et la révision ont été assurées par Laurence Packer, coprésident du Sous-comité de spécialistes des arthropodes du COSEPAC.

Pour obtenir des exemplaires supplémentaires, s'adresser au :

Secrétariat du COSEPAC
a/s Service canadien de la faune
Environnement Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0H3

Tél. : 819-953-3215
Téléc. : 819-994-3684
Courriel : COSEWIC/COSEPAC@ec.gc.ca
http://www.cosepac.gc.ca

Also available in English under the title COSEWIC Status Appraisal Summary on the Island Blue *Plebejus saepiolus insulanus* in Canada.

©Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2012.
N° de catalogue CW69-14/2-22-2012F-PDF
ISBN 978-1-100-99270-9

Papier recyclé

COSEPAC
Sommaire de l'évaluation

Sommaire de l'évaluation – mai 2012

Nom commun
Bleu insulaire

Nom scientifique
Plebejus saepiolus insulanus

Statut
En voie de disparition

Justification de la désignation
Cette espèce n'a pas été observée sur le terrain depuis 1979. Cependant les efforts de recherche sont insuffisants pour conclure qu'elle est disparue. Toute population restante dans son aire de répartition historique doit occuper une aire de répartition de très faible superficie et est probablement en déclin en raison de la diminution de la qualité de l'habitat attribuable aux plantes envahissantes.

Répartition
Colombie-Britannique

Historique du statut
Espèce désignée « en voie de disparition » en novembre 2000. Réexamen et confirmation du statut en mai 2012.

COSEPAC
Sommaire du statut de l'espèce

Plebejus saepiolus insulanus
Bleu insulaire — Island Blue
Compétences responsables : Colombie-Britannique

Évaluation actuelle du COSEPAC (mai 2012) : En voie de disparition

Catégorie de statut :
☐ DP ☒ VD ☐ M ☐ P

Date de l'évaluation précédente : novembre 2000

Justification de la désignation de l'évaluation précédente (novembre 2000) : Une espèce extrêmement limitée et endémique au sud de l'île de Vancouver, qui a été enregistrée pour la dernière fois en 1979. Il reste une faible possibilité qu'elle subsiste dans un habitat qui n'a pas encore été exploré.

Critères appliqués lors de l'évaluation précédente)novembre 2000) : D1.

Si une version antérieure des critères a été appliquée1, faire correspondre avec les critères actuels : D1.

Recommandation : La mise à jour du rapport de situation N'est PAS nécessaire (la catégorie de statut de l'espèce demeure inchangée).

Justification :
☐Données suffisantes pour conclure que la catégorie de statut demeure inchangée.
☒Données supplémentaires insuffisantes pour justifier une mise à jour complète du rapport de situation.

Preuves (préciser le cas échéant) :

Espèce sauvage :
Changement quant à l'admissibilité, à la taxinomie ou aux unités désignables : oui ☐ non ☒

Explication :

Aucune autre donnée n'a été présentée depuis l'évaluation précédente.

Répartition :
Changement de la zone d'occurrence : oui ☐ non ☒ inc. ☐
Changement de la zone d'occupation : oui ☐ non ☒ inc. ☐
Changement du nombre de localités actuelles connues ou inférées : oui ☐ non ☒ inc. ☐
Nouvelles données importantes issues de relevés : oui ☒ non ☐

[1] Le COSEPAC a utilisé une version antérieure des critères quantitatifs d'octobre 1999 à mai 2001; on peut la consulter sur le site Web du COSEPAC à l'adresse suivante : http://www.cosewic.gc.ca/fra/sct0/original_criteria_f.cfm

Explication :

Plusieurs relevés des espèces rares de papillons ont été effectués depuis l'évaluation précédente, dans l'aire de répartition historique et pendant la période de vol du bleu insulaire (Balke et Miskelly, 2007; Fenneman, 2007; Guppy, 2007; Guppy et Fischer, 2001; Miskelly, 2003; Page, 2007; Page et al., 2008). Deux relevés menés dans des lieux de récolte historiques visaient particulièrement le bleu insulaire (Guppy, 2003; Miskelly, 2007). Le nombre de populations connues (aucune) demeure inchangé. Toutefois, plusieurs lieux de récolte historiques n'ont pas fait l'objet de nouveaux relevés, et le travail de relevé s'avère donc insuffisant pour conclure que l'espèce a disparu au Canada.

Information sur la population :

Changement du nombre d'individus matures : oui ☐ non ☒ inc. ☐
Changement de la tendance de la population totale : oui ☐ non ☒ inc. ☐
Changement quant à la gravité de la fragmentation de la population : oui ☐ non ☒ inc. ☐
Changement de la tendance de la superficie et/ou qualité de l'habitat : oui ☐ non ☒ inc. ☐
Nouvelles données importantes issues de relevés : oui ☒ non ☐

Explication :

L'habitat potentiel du bleu insulaire continue d'être menacé par le développement résidentiel et les espèces végétales envahissantes (Agence Parcs Canada, 2008). On en déduit que la qualité de l'habitat potentiel est en train de diminuer. S'il y a des populations de bleu insulaire, on suppose qu'elles sont en déclin. Des relevés supplémentaires ont été effectués depuis l'évaluation précédente (voir ci-dessus), et l'espèce n'a pas été observée. Cependant, le travail de relevé est insuffisant pour conclure que l'espèce a disparu.

À noter que les signalements les plus récents du premier rapport (plusieurs dans les années 1990) sont des erreurs typographiques qui concernent des spécimens prélevés au cours du premiers tiers du vingtième siècle.

Menaces :

Changement de la nature ou de la gravité des menaces : oui ☐ non ☒ inc. ☐

Explication :

La destruction de l'habitat et les espèces végétales envahissantes constituent toujours des menaces graves (Agence Parcs Canada, 2008).

Protection :

Changement quant à la protection effective : oui ☐ non ☒

Explication :

Il n'existe aucune population connue. Il est impossible d'évaluer le niveau de protection requise.

Immigration de source externe :

Immigration de source externe constatée : oui ☐ non ☒

Explication :

Le bleu insulaire est endémique à l'île de Vancouver. Il n'y a pas de populations externes; une immigration est donc impossible.

Analyse quantitative :

Changement quant à la probabilité de disparition du pays : oui ☐ non ☒ inc. ☐

Précisions : Aucune autre donnée n'a été présentée depuis l'évaluation précédente.

Sommaire et autres points à examiner :

Un programme de rétablissement du bleu insulaire a été affiché dans le Registre public des espèces en péril (Agence Parcs Canada, 2008). Il est indiqué dans le programme que le rétablissement est impossible tant qu'on n'aura pas découvert de population existante. Le rétablissement a comme objectifs de confirmer la présence ou l'absence de l'espèce au Canada et d'assurer la protection de toute population qui serait découverte.

Auteurs du sommaire du statut de l'espèce : Ross A. Layberry et James Miskelly.

Sources d'information :

Agence Parcs Canada. 2008. Programme de rétablissement du bleu insulaire* (*Plebejus saepiolus insulanus*) au Canada, Programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*, Ottawa, 8 + 22 p.

Balke, J. M. E., et J. Miskelly. 2007. Taylor's Checkerspot (*Euphydryas editha taylori*) and rare dragonflies on Denman Island, BC, 2007, Équipe de rétablissement des écosystèmes du chêne de Garry, 28 p.

Fenneman, J. D. 2007. Butterfly inventory of Gulf Islands National Park Reserve, Ministry of Environment de la Colombie-Britannique, Vancouver, 73 p.

Guppy. C. S. 2003. Island Blue (*Plebejus saepiolus insulanus*) inventory of the mountains of southern Vancouver Island, Ministry of Water, Land, and Air Protection de la Colombie-Britannique, Vancouver, 25 p.

Guppy, C. S. 2007. Taylor's Checkerspot Butterfly on the Denman Settlement Lands 2007, rapport préparé pour Parcs Canada, 26 p.

Guppy, C. S., et A. I. Fischer. 2001. Garry oak ecosystems rare/ endangered butterflies inventory – 2001 report, Ministry of Water, Land, and Air Protection de la Colombie-Britannique, Victoria, 30 p.

Miskelly, J. 2003. Hornby Island: Rare and endangered butterfly inventory 2003, Ministry of Water, Land, and Air Protection de la Colombie-Britannique, Vancouver, 11 p.

Miskelly, J. 2007. 2007 Surveys for Taylor's Checkerspot (*Euphydryas editha taylori*; Edwards, 1888) [*Lepidoptera*: *Nymphalidae*] and Island Blue (*Plebejus saepiolus insulanus*; Blackmore, 1919) [*Lepidoptera* :*Lycaenidae*] butterflies on Observatory Hill, Ressources naturelles Canada, Victoria, 17 p.

Page, N. 2007. Survey of Taylor's Checkerspot and other butterflies on Denman and Hornby Islands (2007), Ministry of Environment de la Colombie-Britannique, Vancouver, et Agence Parcs Canada, Victoria, 27 p.

Page, N., P. Lilley, J. Miskelly et M. Connolly. 2008. Survey of Taylor's Checkerspot and other butterflies in the Shawnigan Lake area (2008), Ministry of Environment de la Colombie-Britannique, Vancouver, 13 p.

RÉSUMÉ TECHNIQUE

Plebejus saepious insulanus
Bleu insulaire Island Blue
Répartition au Canada (province/territoire/océan) : Colombie-Britannique

Données démographiques

Durée d'une génération (généralement, l'âge moyen des parents dans la population; indiquer si une méthode d'estimation de la durée d'une génération autre que celle qui est présentée dans les lignes directrices de l'UICN [2008] est utilisée).	Un an.
Y a-t-il un déclin continu [observé, inféré ou prévu] du nombre total d'individus matures?	Oui, déclin inféré en raison des menaces continues qui pèsent sur l'habitat.
Pourcentage estimé du déclin continu du nombre total d'individus matures pendant [cinq années ou deux générations].	Inconnu. Si la population existe toujours, elle est sans doute en déclin.
Pourcentage [observé, estimé, inféré ou présumé] [de réduction ou d'augmentation] du nombre total d'individus matures au cours des dernières [dix années ou trois générations].	Inconnu. Si la population existe toujours, elle est sans doute en déclin.
Pourcentage [prévu ou présumé] de [la réduction ou l'augmentation] du nombre total d'individus matures au cours des [dix prochaines années ou trois prochaines générations].	Inconnu. Si la population existe toujours, elle est sans doute en déclin.
Pourcentage [observé, estimé, inféré ou présumé] [de réduction ou d'augmentation] du nombre total d'individus matures au cours de toute période de [dix années ou trois générations] couvrant une période antérieure ou ultérieure.	Inconnu. Si la population existe toujours, elle est sans doute en déclin.
Est-ce que les causes du déclin sont clairement réversibles et comprises et ont effectivement cessé?	Causes relativement bien comprises, qui n'ont pas cessé et qui ne sont probablement pas réversibles.
Y a-t-il des fluctuations extrêmes du nombre d'individus matures?	Inconnu.

Information sur la répartition

Superficie estimée de la zone d'occurrence	Zone d'occurrence inconnue, mais si l'espèce persiste, occurrence certainement inférieure au seuil de désignation comme espèce en voie de disparition.
Indice de la zone d'occupation (IZO) (Fournissez toujours une valeur selon la grille de 2 x 2.)	IZO inconnu, mais si l'espèce persiste, occurrence certainement inférieure au seuil de désignation comme espèce en voie de disparition.

La population totale est-elle très fragmentée?	Aucune population existante connue.
Nombre de localités2	Aucune localité connue.
Y a-t-il un déclin continu [observé, inféré ou prévu] de la zone d'occurrence?	Zone d'occurrence inconnue, mais si l'espèce persiste, la population est probablement en déclin.
Y a-t-il un déclin continu [observé, inféré ou prévu] de l'indice de la zone d'occupation?	IZO inconnu, mais si l'espèce persiste, la population est probablement en déclin.
Y a-t-il un déclin continu [observé, inféré ou prévu] du nombre de populations?	Aucune population existante connue. mais si l'espèce persiste, la population est probablement en déclin.
Y a-t-il un déclin continu [observé, inféré ou prévu] du nombre de localités*?	Aucune localité connue, mais si l'espèce persiste, la population est probablement en déclin.
Y a-t-il un déclin continu [observé, inféré ou prévu] de [la superficie, l'étendue ou la qualité] de l'habitat?	Oui, déclin inféré pour la qualité de l'habitat, compte tenu des menaces continues qui pèsent sur celui-ci.
Y a-t-il des fluctuations extrêmes du nombre de populations?	Non, aucune population existante connue.
Y a-t-il des fluctuations extrêmes du nombre de localités*?	Non, aucune localité connue.
Y a-t-il des fluctuations extrêmes de la zone d'occurrence	Probablement pas.
Y a-t-il des fluctuations extrêmes de l'indice de la zone d'occupation?	Probablement pas.

Nombre d'individus matures (dans chaque population)

Population	N^{bre} d'individus matures
Aucune population existante connue.	Inconnu.
Total	Inconnu.

Analyse quantitative

La probabilité de disparition de l'espèce de la nature est d'au moins [20 % sur 20 ans ou 5 générations, ou 10 % sur 100 ans].	S.O.

Menaces (réelles ou imminentes pour les populations ou les habitats)

Les principales menaces pesant sur l'habitat sont le développement résidentiel et l'empiètement par les espèces végétales non indigènes.

Immigration de source externe (immigration de l'extérieur du Canada)

Situation des populations de l'extérieur? Sous-espèce endémique; aucune population de l'extérieur.

[2] Voir les définitions et abréviations sur le site Web du COSEPAC et sur le site Web de l'UICN 2010 [en anglais seulement] pour obtenir plus de renseignements sur ce terme.

Une immigration a-t-elle été constatée ou est-elle possible?	Impossible.
Des individus immigrants seraient-ils adaptés pour survivre au Canada?	S.O.
Y a-t-il suffisamment d'habitat disponible au Canada pour les individus immigrants?	S.O.
La possibilité d'une immigration de populations externes existe-t-elle?	Impossible.

Statut existant

COSEPAC : Espèce désignée « en voie de disparition » en novembre 2000. Statut réexaminé et confirmé en mai 2012.

Statut recommandé et justification de la désignation

Statut :	**Code alphanumérique :**
En voie de disparition	B1ab(iii)+2ab(iii)
Justification de la désignation : Cette espèce n'a pas été signalée depuis 1979. Toutefois, les activités de recherche ont été insuffisantes pour que l'on puisse conclure que l'espèce est disparue. Les populations qui pourraient persister dans leur aire de répartition historique n'occuperaient qu'une très petite partie de celle-ci et seraient probablement en déclin à cause de la diminution de la qualité de l'habitat attribuable aux plantes envahissantes.	

Applicabilité des critères

Critère A : Non applicable. Aucune donnée disponible sur le nombre d'individus matures.
Critère B : Correspond au critère d'espèce en voie de disparition B1ab(iii)+2ab(iii). Les seules régions où l'espèce pourrait persister sont restreintes (superficie de la zone d'occurrence et IZO inférieurs aux seuils fixés pour la catégorie « espèce en voie de disparition ») et menacées par des des espèces envahissantes.
Critère C : Non applicable. Aucune donnée disponible sur le nombre d'individus matures.
Critère D : Non applicable. Aucune donnée disponible sur le nombre d'individus matures.
Critère E : Non applicable. Aucune donnée disponible sur le nombre d'individus matures.

HISTORIQUE DU COSEPAC

Le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) a été créé en 1977, à la suite d'une recommandation faite en 1976 lors de la Conférence fédérale-provinciale sur la faune. Le Comité a été créé pour satisfaire au besoin d'une classification nationale des espèces sauvages en péril qui soit unique et officielle et qui repose sur un fondement scientifique solide. En 1978, le COSEPAC (alors appelé Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada) désignait ses premières espèces et produisait sa première liste des espèces en péril au Canada. En vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) promulguée le 5 juin 2003, le COSEPAC est un comité consultatif qui doit faire en sorte que les espèces continuent d'être évaluées selon un processus scientifique rigoureux et indépendant.

MANDAT DU COSEPAC

Le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) évalue la situation, au niveau national, des espèces, des sous-espèces, des variétés ou d'autres unités désignables qui sont considérées comme étant en péril au Canada. Les désignations peuvent être attribuées aux espèces indigènes comprises dans les groupes taxinomiques suivants : mammifères, oiseaux, reptiles, amphibiens, poissons, arthropodes, mollusques, plantes vasculaires, mousses et lichens.

COMPOSITION DU COSEPAC

Le COSEPAC est composé de membres de chacun des organismes responsable des espèces sauvages des gouvernements provinciaux et territoriaux, de quatre organismes fédéraux (le Service canadien de la faune, l'Agence Parcs Canada, le ministère des Pêches et des Océans et le Partenariat fédéral d'information sur la biodiversité, lequel est présidé par le Musée canadien de la nature), de trois membres scientifiques non gouvernementaux et des coprésidents des sous-comités de spécialistes des espèces et du sous-comité des connaissances traditionnelles autochtones. Le Comité se réunit au moins une fois par année pour étudier les rapports de situation des espèces candidates.

DÉFINITIONS
(2012)

Espèce sauvage	Espèce, sous-espèce, variété ou population géographiquement ou génétiquement distincte d'animal, de plante ou d'une autre organisme d'origine sauvage (sauf une bactérie ou un virus) qui est soit indigène du Canada ou qui s'est propagée au Canada sans intervention humaine et y est présente depuis au moins cinquante ans.
Disparue (D)	Espèce sauvage qui n'existe plus.
Disparue du pays (DP)	Espèce sauvage qui n'existe plus à l'état sauvage au Canada, mais qui est présente ailleurs.
En voie de disparition (VD)*	Espèce sauvage exposée à une disparition de la planète ou à une disparition du pays imminente.
Menacée (M)	Espèce sauvage susceptible de devenir en voie de disparition si les facteurs limitants ne sont pas renversés.
Préoccupante (P)**	Espèce sauvage qui peut devenir une espèce menacée ou en voie de disparition en raison de l'effet cumulatif de ses caractéristiques biologiques et des menaces reconnues qui pèsent sur elle.
Non en péril (NEP)***	Espèce sauvage qui a été évaluée et jugée comme ne risquant pas de disparaître étant donné les circonstances actuelles.
Données insuffisantes (DI)****	Une catégorie qui s'applique lorsque l'information disponible est insuffisante (a) pour déterminer l'admissibilité d'une espèce à l'évaluation ou (b) pour permettre une évaluation du risque de disparition de l'espèce.

* Appelée « espèce disparue du Canada » jusqu'en 2003.

** Appelée « espèce en danger de disparition » jusqu'en 2000.

*** Appelée « espèce rare » jusqu'en 1990, puis « espèce vulnérable » de 1990 à 1999.

**** Autrefois « aucune catégorie » ou « aucune désignation nécessaire ».

***** Catégorie « DSIDD » (données insuffisantes pour donner une désignation) jusqu'en 1994, puis « indéterminé » de 1994 à 1999. Définition de la catégorie (DI) révisée en 2006.

Environnement Canada | Environment Canada
Service canadien de la faune | Canadian Wildlife Service

Canada

Le Service canadien de la faune d'Environnement Canada assure un appui administratif et financier complet au Secrétariat du COSEPAC.